

DECRET N° 89-75 du 27 Février 1989

portant création du Comité National  
d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement  
Culturel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-504 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
- VU la proclamation, le 8 Décembre 1986 de la décennie Mondiale du Développement Culturel par l'Assemblée Générale des Nations-Unies de son lancement officiel le 21 Janvier 1988 ;
- SUR Proposition du Camarade Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Février 1989,

D E C R E T E :

CREATION, ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 1er.- Il est créé un Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel.

Article 2.- Le Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel est placé sous la tutelle du Ministre chargé de la Culture.

Article 3.- Le Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel est chargé de :

- Définir le plan d'action et les stratégies de son exécution conformément aux objectifs de la Décennie;
- Coordonner toutes les activités de mise en oeuvre de la Décennie Mondiale du Développement Culturel en République Populaire du Bénin ;
- Veiller à l'exécution correcte et efficace de toutes les actions nationales et régionales qui seront programmées dans le cadre de la Décennie ;
- Procéder à l'évaluation périodique des résultats des actions entreprises par une étude judicieuse des difficultés rencontrées en cours d'exécution et, éventuellement, suggérer les réorientations et réajustement nécessaires.

.../...

Article 4.- Le Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel dispose, pour son fonctionnement, d'un Secrétariat Permanent qui coordonne toutes les activités de cette Décennie Culturelle, en prépare les réunions et élabore les documents y afférents.

Article 5.- Le Secrétariat permanent du Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel est assuré par le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports en étroite collaboration avec la Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO.

COMPOSITION DU COMITE NATIONAL D'APPUI A LA DECEENNIE  
MONDIALE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Article 6.- Le Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel est composé comme suit :

PRESIDENT D'HONNEUR : Président de la République

PRESIDENT COORDINATEUR NATIONAL : Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

1er VICE-PRESIDENT : Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, Président de la Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO

2EME VICE-PRESIDENT : Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique.

3EME VICE-PRESIDENT : Ministre des Enseignements Maternel et de Base.

COORDINATEUR TECHNIQUE : Directeur de la Culture Populaire.

1ER ET 2EME RAPPORTEURS : Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

3EME RAPPORTEUR : - Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO.

MEMBRES : \* Autres Ministères

- Ministère des Finances.
- Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative.
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale.
- Ministère de l'Equipement et des Transports.
- Ministère de l'Information et des Communications.
- Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur.

.../...

- Ministère de la Santé Publique
- Ministère de la Défense et des Forces Armées Populaires
- Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
- Ministère de l'Industrie et de l'Energie.

\* COMITES D'ETAT D'ADMINISTRATION DE PROVINCE

- tous Comités d'Etat d'Administration de Provinces

\* ORGANISATIONS DE MASSE DU PARTI

- Organisation de la Jeunesse Révolutionnaire du Bénin
- Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin
- Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin
- Comité National de Défense de la Révolution

\* ASSOCIATIONS CULTURELLES

- Fédération Béninoise des Clubs UNESCO
- Coopérative Scolaire et Universitaire
- Association des Producteurs, Editeurs et Distributeurs des Oeuvres Musicales du Bénin
- Association des Musiciens et Chanteurs du Bénin
- Association des Chanteurs et Compositeurs Traditionnels du Bénin
- Association des Artistes Plasticiens du Bénin
- Association des Cinéastes du Bénin
- Association des Ecrivains et Critiques Littéraires du Bénin
- Association Béninoise des Ecrivains en Langues Nationales
- Fédération Panafricaine des Cinéastes

\* PERSONNALITES MARQUANTES DU MONDE DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

- Bienvenu MARCOS, Chimiste, Directeur Général du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique
- Nouréini Serpos TIDJANI, Ecrivain, Professeur de Lettres à l'Université Nationale du Bénin (UNB)
- Guy Landry HAZOUME, Politologue, Diplomate

- Guy OSSITO MIDIOHUAN, Critique Littéraire, Professeur de Lettre à l'Université Nationale
- Jérôme FAGLA, Docteur en Médecine, Biochimiste, Spécialiste en Phytothérapie
- Albert TEVOEDJRE, Penseur, Président du Centre Panafricain de Prospective Sociale, Secrétaire Général de l'Association Mondiale de Prospective Sociale
- Ousmane BATOKO, Administrateur Civil, ancien Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- Eustache PRUDENCIO, Inspecteur de l'Enseignement Primaire en retraite, Ecrivain et Critique Littéraire
- Jacques ADANDE, Diplôme
- Paulin HOUNTONDJI, Philosophe, Professeur de Philosophie à l'Université Nationale du Bénin
- Ademou NDIAYE, Docteur en Physiologie Animale, Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques à l'Université Nationale du Bénin
- Alexandre ADANDE, Ethnologue
- Luc GNACADJA, Architecte, Membre du Bureau Directeur de l'Ordre National des Architectes du Bénin
- Marius FRANCISCO, Ingénieur Informaticien, Directeur de l'Office Béninois de l'Informatique, Président du Comité National Olympique Béninois et de l'Académie Nationale Olympique
- Jean PLIYA, Géographe, Romancier, Nouvelliste et ancien Recteur de l'Université Nationale du Bénin
- François DOSSOU, Professeur de Philosophie, Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université Nationale du Bénin
- Justin GNIDEHOU, Agro-Economiste, Planificateur
- Alexis ADANDE, Professeur d'Archéologie à l'Université Nationale du Bénin
- Rock OROU SANNI, Professeur, Critique d'Art.

#### DISPOSITIONS DIVERSES

Article 7.- Les membres du Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel sont nommés par Arrêté du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et sont mandatés, sauf cause de défaillance, pour toute la durée de la Décennie.

Article 8.- Il est constitué, dans chaque département ministériel, une cellule-décennie chargée de dynamiser les activités du Comité National d'Appui au sein du Ministère concerné, qui prendra un arrêté à cet effet.

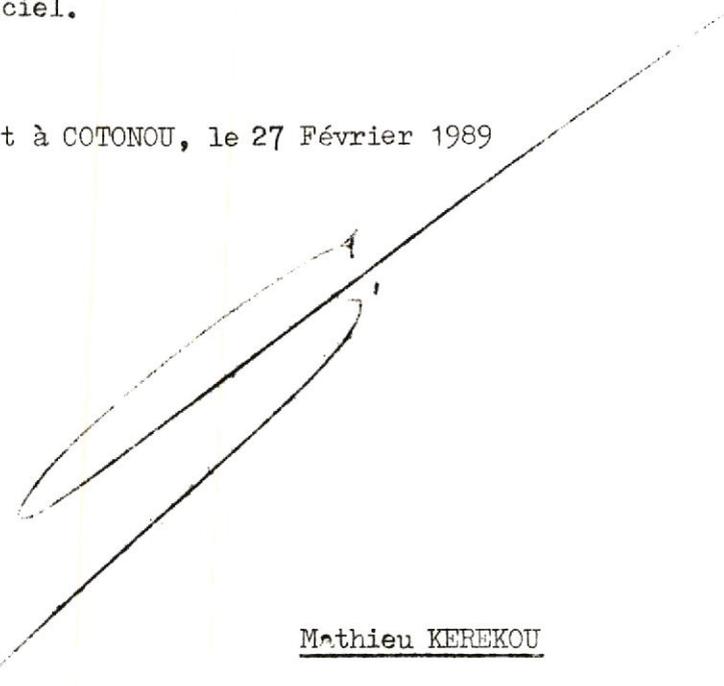
Article 9.- Le Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel se réunit en session ordinaire au moins une fois par an sur convocation de son Président Coordonnateur National.

Article 10. - Le Comité National d'Appui à la Décennie Mondiale du Développement Culturel peut, en cas de besoin, solliciter le concours de toute autre personne compétente.

Article 11. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Février 1989

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Culture, de la  
Jeunesse et des Sports,



Ali HOUDOU

Ampliations :